

PIECE 5.3

Autres annexes

Arreté le : 8 Février 2024

Enquete Publique : 16 septembre au 18 octobre 2024

Approuvé le : 4 Mars 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**Communauté de Communes
de la Gascogne Toulousaine**



Antiquités Historiques

Saisine du service régional de l'archéologie) nécessaire préalablement aux autorisations ou opérations d'aménagement

- *Site archéologique identifié par Arrêté Z 2003/02 du 09/07/2003*

A La Motte de Blanquefort

Service:

DRAC

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Départemental

-

Lashorgues

Service:

CD32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RD634

Service:

Gestionnaire RD

Mouvements de terrain connus

- *Mouvement de terrain de type: Coulée*

La Tournié.

Au NE de Lashorgues.

Las Coumès.

Service:

DDT32

- *Mouvement de terrain de type: Glissement*

Au sud-est du Carreté.

Montoussé.

A l'ouest du Soulan.

Au nord-ouest du Mican.

Service:

DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Bois du Tupé d'Empont

Bois de Goujon et de Bonrepos

Service:

DREAL

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier

- *Forêt communale*

CASTILLON-SAVES

*Service:**ONF***Risques sismiques**

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

*Service:**DDT32*

Passage à niveau

En l'absence de plan de mobilité, le PLU doit analyser dans le rapport de présentation les flux de circulation prévisibles appelés à franchir les passages à niveau (Art. L. 1214-38 du Code des Transports)

- *Ligne SNCF 648 000 - TOULOUSE - AUCH*

PN n° 62 sur CR (SAL 2)

PN n° 63 sur VC (SAL 2)

Service:

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RD634

Service:

Gestionnaire RD

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 2 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier

- *Forêt communale*

LIAS-GOUDOURVIELLE

Service:

ONF

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Bois des Arramous

Bois du Tupé d'Empont

Service:

DREAL

Antiquités Historiques

Saisine du service régional de l'archéologie) nécessaire préalablement aux autorisations ou opérations d'aménagement

- *Site archéologique identifié par Arrêté Z 2003/28 du 09/07/2003*

Fontaine - Cazalas

Cazalas - Cornac Ouest

Service:

DRAC

Zone de protection de biotope

Arrêté de biotope

- *Arrêté préfectoral du 30/06/2022*

Prairies humides à Jacinthes de Rome

Service:

DDT32

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 2 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

- *Voie bruyante de Catégorie 3 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Espaces Naturels Sensibles

protection, gestion et ouverture au public d'espaces naturels pour préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansions des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels

-

Zones humides de la Save à l'Isle-Jourdain

Service:

CD32

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Départemental

-

Embosqué

Service:

CD32

- *Bras mort*

Service:

CD32

- *Prairies humides*

Service:

CD32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RD634

RN224

RN124

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Mouvements de terrain connus

- *Mouvement de terrain de type: Glissement*

Les Crabères. Service: DDT32
Passage à niveau En l'absence de plan de mobilité, le PLU doit analyser dans le rapport de présentation les flux de circulation prévisibles appelés à franchir les passages à niveau (Art. L. 1214-38 du Code des Transports) - Ligne SNCF 648 000 - TOULOUSE - AUCH PN n° 51 sur VC En Basac (SAL 2) PN n° 54 sur VC En Rébastide (SAL 2) PN n° 55 sur Rue Bascoulette (SAL 2) PN n° 56 sur RD 654 - PR 76+625 (SAL 2) PN n° 57 sur RD 929 - PR 13+930 (SAL 2) PN n° 59 sur RN 224 - PR 00+280 (SAL 2) PN n° 61 sur CR (Croix St André + AB 4) Service:
Risques sismiques Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie - Risque sismique Très faible Service: DDT32
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1 Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011) - Prairies humides du ruisseau de Noailles Complexe de zones humides du Gachat Service: DREAL

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 3 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Départemental

-

Enbriet

Service:

CD32

- *Canal*

Service:

CD32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 3 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Mouvements de terrain connus

- *Mouvement de terrain de type: Glissement*

La Garnèze.

Service:

DDT32

Passage à niveau

En l'absence de plan de mobilité, le PLU doit analyser dans le rapport de présentation les flux de circulation prévisibles appelés à franchir les passages à niveau (Art. L. 1214-38 du Code des Transports)

- *Ligne SNCF 648 000 - TOULOUSE - AUCH*

PN n° 63 sur VC (SAL 2)

PN n° 64 sur CR (Croix St André + AB 4)

PN n° 65 sur VC (SAL 2)

PN n° 67 sur RD 39 - PR 20+950 (SAL 2)

PN n° 69 sur RD 253 - PR 04+270 (SAL 2)

Service:

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 2 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier

- *Forêt communale*

L'ISLE-JOURDAIN

Service:

ONF

- *Forêt domaniale*

BOUCONNE

Service:

ONF

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Départemental

-

Dumouch

Marnières

Lartus

Aux Moulins

Service:

CD32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RN124

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Mouvements de terrain connus

- *Mouvement de terrain de type: Glissement*

A 300 m au nord-nord-ouest de le Chaü

Service:

DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2

Grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes (inventaire modernisé de 2011)

-

Terrasses de Bouconne et du Courbet

Service:

DREAL

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Forêt de Bouconne
Bois des Arramous

Service:

DREAL

Risques Naturels

- *Cartographie Informatrice des Zones Inondables*

ruisseau le sarrampion

Service:

DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier

- *Forêt communale*
SEGOUFIELLE
Service:

ONF

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Départemental

- *Bras mort*
Service:

CD32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*
RN542
Service:

Gestionnaire RN

Passage à niveau

En l'absence de plan de mobilité, le PLU doit analyser dans le rapport de présentation les flux de circulation prévisibles appelés à franchir les passages à niveau (Art. L. 1214-38 du Code des Transports)

- *Ligne SNCF 648 000 - TOULOUSE - AUCH*
PN n° 47 sur VC Chemin de l'Aoueillé (SAL 2)
PN n° 48 sur VC Chemin de Jouaun de l'Homme (SAL 2)
PN n° 49 sur RD 9 - PR 06+580 (SAL 2)
PN n° 50 sur VC Chemin Vieux (SAL 2)
Service:

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*
Service:

DDT32